

Le droit du sol est une véritable aubaine pour les jihadistes



La France va-t-elle enfin comprendre que les des musulmans, pas tous, nés sur son sol se considèrent plus musulmans que français et plus proches des pays d'origine de leurs parents ? Au-delà du fait que des Français de souche pris dans les filets de l'islam deviennent ses pires ennemis, il y aussi la problématique des jeunes issus de l'immigration devenus citoyens français par la grâce du droit de sol et qui sont de plus en plus volontaires au djihad en Syrie, Irak, Mali, Afghanistan qui profitent des facilités de circulation que leur offre la nationalité française pour aller semer la terreur hors de ses frontières discréditant ainsi son image et trahissant les valeurs de la république. Quelle va être demain sa réaction si elle se trouve inscrite sur la liste noire des pays exportateurs de main d'oeuvre terroriste ?

A-t-elle évalué les risques de danger que présentent ses citoyens pour elle-même une fois de retour sur son territoire qui sont de véritables bombes à retardement capables de menacer son unité nationale ? Merah en est le parfait exemple. Des milliers d'autres Merah la menacent quand la situation en

Syrie par exemple sera normalisée . A-t-elle évalué les risques d'une guérilla urbaine qui pourrait éclater en son sein ? De même va-t-elle suivre l'exemple de David Cameron pour déchoir de la nationalité française les vétérans djihadistes et ceux qui appellent au djihad dans ses mosquées ?

Aujourd'hui le pseudo ennemi c'est la Syrie, demain ce sera sans aucun doute son propre tour, comment va-t-elle se prémunir contre la péril djihadiste qui la mine de l'intérieur ?

Sur le plan juridique et judiciaire quelles mesures répressives va-t-elle prendre à l'encontre de ses citoyens-djihadistes ? Comme à l'égard des apprentis-djihadistes toulousains et leurs familles partis faire le djihad armé (?) ou une autre forme de djihad de caractère pédophile (?) en Syrie comme s'ils avaient les capacités de se battre contre l'armée de métier de Bachar al Assad,

Les chants de sirène de l'islam semblent avoir plus d'emprise sur l'attachement de ces deux garçons mineurs à la France. Sont-ils français ou sont-ils musulmans ? Une question que la France ne peut plus éluder comme elle ne peut ni occulter sa propre responsabilité dans cette affaire ni celle de leurs parents qui ne sont pas aussi blancs que neige comme ils veulent le faire croire.

Ils peuvent toujours s'épancher dans les médias pour faire pleurer les français dans leurs chaumières ils ne font qu'apporter la preuve de leur innocence douteuse. Ce n'est pas non plus l'attitude ambiguë du gouvernement qui se mure dans le silence, conscient certainement de sa responsabilité dans la suppression de l'autorisation de voyage pour les enfants mineurs, et un Etat étranger acteur-clé et maillon fort dans ce scénario plus comique que tragique qui fait planer son ombre mais sans que personne n'ose l'identifier de peur de lui faire tomber son masque.

Le public est convié à un scénario où les parents sont mis en scène comme s'ils étaient les victimes, mais victimes de leur propre défaillance, le pays d'origine, en l'occurrence la France pour avoir failli à ses obligations de protection de ses ressortissants mineurs ou de mineurs étrangers résidents sur son territoire la sortie et le pays de transit qu'est la Turquie dont la responsabilité pénale est des plus évidentes. Les uns comme les autres ont concouru volontairement ou non et à des degrés divers à la mise en péril de la sécurité de ces gamins.

Aucun d'entre eux et tout particulièrement la Turquie, ne peut plaider la bonne foi dans cette affaire, ils sont aussi responsables que coupables au même titre que les recruteurs-prédicateurs qui sévissent en toute impunité républicaine dans les milieux des mosquées et qui pourraient peut-être connus des parents eux-mêmes.

Les parents à la sincérité des plus douteuses devraient plutôt cesser de jouer à la vierge affligée et de dire toute la vérité sur cette affaire. Il me paraît insensé que leurs enfants se soient volatilisés comme par magie sans qu'ils ne se rendent compte de rien.

Cette affaire qui remet en cause l'automaticité des liens entre le droit de sol et l'octroi de la nationalité française est d'autant plus troublante que les parents aient attendu 15 jours pratiquement avant de signaler leur disparition.

Beaucoup de zones d'ombres qu'il reviendra à la justice de clarifier et un message politique fort que la France va envoyer à ceux qui caressent la vocation d'accomplir leur devoir djihadiste ?

Si ces parents avaient véritablement le souci de l'intégrité psychique de leurs enfants et de leur intégration dans l'espace républicain, ils ne les auraient pas précipités dans

les abîmes de l'islam des ténèbres. Ce n'est pas à la république de payer pour la gloire de l'islam.

La France doit désormais revoir de fond en comble les conditions d'acquisition de la nationalité française, car il ne suffit pas d'être né en France pour devenir français, il faut que le postulant offre toutes les garanties républicaines et fassent acte d'adhésion et de déclaration de loyauté aux valeurs de la république. Une nationalité est d'abord un devoir et non un droit.

Il faut que la république ôte elle-même de ses propres carcans et qu'elle ait le courage de défendre ses valeurs dont sa survie en dépend. Elle ne doit pas se culpabiliser de vouloir durcir son code de naturalisation qui ne doit pas être le fruit d'une juste récompense, mais la matérialisation d'un contrat républicain qui engage le postulant au respect total et absolu de sa nouvelle patrie en tous lieux et toutes circonstances.

En effet, il n'y a pire offense pour la république que de voir des porteurs de sa nationalité considérer la carte nationale d'identité comme une simple carte de résidence et d'afficher publiquement leur choix pour leur religion que pour la France ou d'autres comme ces élus islamistes tunisiens détenteurs de la double nationalité oeuvrant pour le despotisme théocratique en Tunisie militant au sein d'un mouvement politique francophobe. Il revient à la France de prendre de remodeler sa politique d'intégration à la lumière de cette affaire qui n'est pas un banal fait divers mettant en scène deux gamins en mal d'aventures, elle illustre l'échec cuisant de tous ses plans banlieues où des milliards ont été engloutis à fonds perdus pour servir la cause de ceux-là-même qui sèment la terreur à l'extérieur de son territoire et parfois dans ses propres cités.

La France doit aussi savoir qu'un djihadiste français est un électeur potentiel et qu'il a le pouvoir de peser sur ses

choix politiques comme l'avait dit leur ex grand gourou Qaradhaoui. Une nationalité accordée complaisamment fait d'elle l'otage de l'islam.

Pour acheter la paix sociale, elle croit bien faire en laissant ses banlieues entre les mains des associations culturelles, qui sont surtout cultuelles, creuse sa propre tombe républicaine et ouvre grandement la voie à la déferlante djihadiste qui si elle ne lui met pas des digues finira par l'emporter elle-même.

Une guerre sainte menée par des français contre leur propre pays.

Salem Benammar